



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP\_2025\_0462

40 - Ressources humaines

## Transformations de postes

Le 8 septembre 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme LARUE (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h48.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du 21 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Vu l'avis du comité social territorial du 5 juin 2025 ;

### Exposé :

**Pour les besoins des services, il est proposé les transformations de poste suivantes :**

#### Pôle Egalité, éducation, citoyenneté :

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, il est demandé la transformation :

- d'un poste de « gestionnaire de la mission coopération internationale » de catégorie B, en poste de « chargé.e de mission restauration collèges » de catégorie A. Ce poste est redéployé de la mission coopération internationale vers la direction éducation jeunesse sport.

#### Délégation générale à la transformation :

Il est demandé le recalibrage des 2 postes ci-dessous au sein de la direction des systèmes numériques, pour mise en adéquation avec les missions et le profil statutaire des agents :

- un poste de « technicien.ne téléphonie » de catégorie B, transformé en poste d' « ingénieur.e du poste de travail » de catégorie A ;

- un poste de « chargé.e de l'ingénierie des postes de travail » de catégorie B, également transformé en poste d' « ingénieur.e du poste de travail » de catégorie A.

#### Pôle Ressources :

De plus, la mise en œuvre de la réorganisation du service administration des ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles, nécessite la transformation de plusieurs postes dont le détail figure en annexe du présent rapport.

#### Pôle Territoires et services de proximité :

L'évolution des besoins en centre départemental d'action sociale nécessite la transformation des supports budgétaires suivants :

- d'un poste de « agent.e de maintenance » de catégorie C, en poste de « responsable enfance famille mineurs non accompagnés » de catégorie A ;

- d'un poste de « agent.e comptable » de catégorie C, en poste de « conseiller.ère technique » de catégorie A ;

- d'un poste de « auxiliaire de puériculture » de catégorie B, en poste de « agent.e administratif.ve » de catégorie C.

#### Pôle Solidarité humaine :

Afin de répondre aux besoins de la maison départementale des personnes handicapées, il est demandé la transformation :

- d'un poste d' « assistant.e de service social » catégorie A (filière sociale) en poste d'infirmier.ère catégorie A (filière médico-sociale).

### Décide :

**- d'autoriser la suppression, la création et la réaffectation des postes listés en annexe ;**

- d'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
9 septembre 2025  
ID: CP\_2025\_0462

Pour extrait conforme